

Chauffage urbain : les tarifs pourraient baisser de 25 %

C'est une première avancée pour laquelle les représentants des usagers du chauffage urbain de Clichy bataillent depuis des lustres. Hier soir, à l'issue d'une table ronde sur cet épineux sujet, la Société de distribution de chaleur de Clichy — SDCC, filiale du groupe Suez — attaquée de toutes parts pour ses prix nettement plus élevés à Clichy qu'ailleurs, a proposé une baisse de 20 % de ses tarifs dès la prochaine saison de chauffe, c'est-à-dire en octobre prochain. Auxquels s'ajouteront 5 % supplémentaires de remise en janvier 2012, dès la mise en service d'une nouvelle chaufferie biomasse. Voilà la principale mesure sortie hier de trois heures de réunion, dans une salle du sous-sol de l'hôtel Holiday Inn, à l'entrée de Clichy, et à laquelle participaient tous les acteurs de ce dossier.

Pas de dialogue concernant le trop-perçu des dernières années

« Cela a permis à chacun de s'exprimer clairement, commente-t-on dans l'entourage du maire (PS) Gilles Catoire, qui participait également à la table ronde. La baisse des tarifs proposée par la SDCC est significative : elle représente plusieurs centaines d'euros par an sur la facture des gens. » La mairie attend néanmoins une garantie : que cette baisse des tarifs soit durable. Gilles Catoire a aussi proposé de mettre sur pied un comité de suivi des tarifs qui associe les usagers. Lesquels avaient également réclamé cette mesure, pour plus de transparence. Par contre, les représentants de la CDCC n'ont pas voulu ouvrir le dialogue sur la possibilité,



CLICHY, HIER. Jacqueline Crémieux (à gauche), de la Confédération syndicale des familles (CSF), et Annick Lanzeray, présidente du Collectif de défense des utilisateurs du chauffage urbain, avant la table ronde avec la mairie. (J.P.G.R.)

pour les usagers, de récupérer le trop-perçu de ces dernières années. « Ils nous ont rappelé que les contrats avaient été signés en bonne et due forme, et que rien n'était illégal », rapporte-t-on au cabinet du maire. Evidemment, ce point ne convient pas du tout aux intéressés : « Nous proposer zéro remboursement du trop-perçu, c'est se payer notre tête, réagit Annick Lanzeray, porte-parole du collectif de défense des usagers qui s'est monté voilà trois mois. On a entendu leurs propositions, mais on veut que cela soit un peu plus constructif. Beaucoup de questions res-

tent encore sans réponse. » L'insatisfaction domine aussi nettement du côté de la Confédération syndicale des familles (CSF), porte-parole des locataires de l'office HLM municipal, qui avait réclamé la tenue de cette table ronde. « On est très loin du compte, estime Jacqueline Crémieux. Franchement, 25 %, c'est ridicule. On peut commencer à discuter à partir de 35 %. Et puis rien ne nous garantit cette baisse annoncée, parce qu'elle est conditionnée à un certain nombre d'assurances quant au prolongement des contrats de la CDCC. »

GAËTAN BOSSAERT